

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 11 mai 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 11 mai 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 mai 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Falaize qu'il est inutile de demander la transcription de l'arrêt de la cour d'Amiens du 12 mars 1877.

SupportSur le folio 360r sont copiées la fin de la lettre de Godin à Édouard Mambour du 10 mai 1877 et, sur le papier du registre orienté dans le format paysage, la lettre de Godin à Alfred Falaize du 11 mai 1877.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Boucher et Cie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (360r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024
